



**COMMUNIQUE DE PRESSE POUR
LA JOURNEE MONDIALE POUR LE DROIT A
L'AVORTEMENT**

LE 28 SEPTEMBRE 2025

Le 28 septembre est la journée mondiale pour le droit à l'avortement. Nous pourrions nous dire que, cinquante ans après sa dépénalisation en France et avec une constitutionnalisation de la liberté d'y recourir, ce droit pourrait être acquis. C'est d'ailleurs ce que l'on peut parfois entendre. Nous aimerions que ce soit le cas !

Le constat est tout autre. Bien des exemples, au niveau international, nous démontrent que ce droit est fragile et peut être remis en question.

Les interdictions ou restrictions à l'accès à l'IVG n'ont jamais diminué le nombre d'avortements mais elles augmentent considérablement le taux de mortalité des personnes qui avortent. Selon l'OMS, les avortements non sécurisés sont la troisième cause de mortalité maternelle à travers le monde et chaque année 7 millions de femmes sont hospitalisées suite à un avortement non sécurisé. L'avortement non médicalisé représente entre 5% et 13% de la mortalité totale en cours de grossesse et d'accouchement, soit un nombre compris chaque année entre 22 800 et 59 280 décès.

En France, une enquête IFOP menée en 2024 montre que malgré le fait que 85% de la population française estime que l'autorisation de l'IVG par la loi française est une bonne chose, cela reste un tabou pour 35% de français.es. 63% des femmes ayant eu recours à un avortement ont avant tout « peur d'être jugée ou d'avoir des remarques de la part des professionnel.les ou de l'entourage ». Cette étude relève également des inégalités persistantes dans l'accès à l'avortement pour les personnes vivant en zone rurale ou les personnes immigrées, mais aussi pour les personnes mineures ou en situation de précarité.

31% des français.es craignent une régression de l'accès à l'avortement dans un avenir proche en France et nous ne pouvons que les comprendre au vu des attaques anti-IVG à répétitions que nous vivons actuellement au niveau européen mais également

en France. Bien que le délit d'entrave condamne le « fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher de pratiquer ou de s'informer sur une interruption de grossesse » et qu'il ait été étendu à Internet, les réseaux anti-IVG continuent de diffuser de fausses informations et d'attiser les peurs. Cette année encore, dans notre région, nous avons connu des attaques à ce droit comme à la Roche-sur-Yon avec un dépôt de gerbe mortuaire devant les locaux du Planning familial ou à Angers où des bracelets de naissance avec le nom d'un site anti-IVG ont été dispersés autour d'une université.

Ne nous leurrions pas, l'idéologie d'extrême droite proliférant dans notre pays, ces attaques ne cesseront pas sans que nous combattons.

Avorter est un droit fondamental et ne peut être le choix que de la personne qui vit la grossesse.

En ce 28 septembre 2025, nous appelons donc à lutter contre la désinformation constante de groupes militants qui bien que se disant « pro-vie » sont bel et bien des militant.es anti-choix ayant des accointances avec l'extrême droite.

Nous rappelons qu'il existe un numéro vert pour toute personne qui souhaite s'informer, être orientée ou qui a besoin d'une écoute fiable et respectueuse quel que soit la décision prise.

**TCHAT
EN LIGNE**

NUMÉRO VERT
0800 08 11 11

— anonyme & gratuit —
du lundi au samedi
de 9h à 20h

ivg-contraception-sexualites.org

le planning
familial

L'avortement sauve des vies !